Livret d’accueil des apprenants en situation de handicap



SOMMAIRE

1. *Introduction* 3

2. *Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap* 4

a. *Qu'est-ce que le handicap ?* 4

b. *Qui m'accompagne ?* 5

c. *Comment se déroule ma formation ?* 5

3. *Formation et Handicap* 6

4. *Contact utile* 6

5. *Annexes* 8

1. *Introduction*

VIKARIA s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap, temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant, sont accompagnés tout au long de leur formation. VIKARIA s'engage ainsi, pour tout stagiaire présentant une situation de handicap, à :

- Prendre en compte ses besoins
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation
- L'accompagner dans ses démarches administratives

VIKARIA se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilitéde nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin vous y retrouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches de formation.

****
****

2. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

a. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicapé ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Aucun justificatif n'est exigé pour étudier avec vous une adaptation de votre formation : c'est votre besoin qui compte. Une reconnaissance officielle de votre situation peut toutefois ouvrir droit à des aides complémentaires (financement de matériel adapté, d'une aide humaine, etc.).

Voici les principales reconnaissances et les organismes qui les délivrent :

- RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

  La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).

  L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

b. Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de VIKARIA d'une référente handicap, Myriam Dubois.

Sa mission est d'accueillir et intégrer les stagiaires en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de VIKARIA (équipe administrative et équipe pédagogique). Le référent handicap veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

c. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes *:*

- Quand parler de mon handicap ?

À tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre prise de contact auprès de VIKARIA.

Si vous préférez parler de votre situation directement au référent handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail ou de l'appeler (voir les contacts en fin de livret).

Dès l'instant que le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Si vous disposez d'une reconnaissance de votre situation (RQTH ou autre), vous pouvez la transmettre : elle n'est pas obligatoire pour adapter votre formation, mais elle permet de mobiliser des aides spécifiques si nécessaire.

- Comment adapter ma formation ?

Au cours de l'entretien, le référent handicap détermine avec vous, et si besoin

avec votre employeur et votre formateur, les aménagements utiles : rythme, pauses, supports adaptés, accessibilité des locaux, modalités d'évaluation… Ces aménagements varient selon votre situation.

- Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Nos formations sont courtes. Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que le référent pédagogique, si vous en ressentez le besoin.

Le référent handicap fait le lien avec votre formateur avant la formation, pour préparer les aménagements, puis autant que nécessaire pendant la session et à son issue.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers des structures spécialisées avec lesquelles VIKARIA est en relation (voir « Nos partenaires ressources »).

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

3. Formation et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, VIKARIA met en place un accompagnement spécifique pendant la formation.

- Échanges avec l'employeur et les éventuels partenaires du handicap impliqués
- Contenu de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle et adaptation de la formation en fonction de vos besoins
- Suivi de la formation et ajustement du contenu si besoin
- Informations sur les formations complémentaires possibles de mettre en place
- Contact facilité auprès des acteurs impliqués dans les suites de parcours de formation : une évaluation des acquis de la formation est réalisée et une attestation de fin de formation vous est remise à l'issue de la formation.

4. Contact utile

Référent pédagogique

Florence MOURER
Tel : 04 58 28 75 77
Mail : florence.mourer@vikaria.fr

Référent handicap

Myriam DUBOIS
Tel 06 87 84 18 35
Mail : myriam.avenir-implicite@vikaria.fr

5. Nos partenaires ressources

Lorsque l'aménagement nécessaire dépasse les moyens de VIKARIA (aide humaine, matériel adapté, financement, orientation), le référent handicap sollicite, avec votre accord, les partenaires suivants :

– Agefiph, délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur, et son service Ressource Handicap Formation (RHF), dédié aux organismes de formation (www.agefiph.fr) ;

– Cap emploi des Alpes-Maritimes : accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel ;

– MDPH des Alpes-Maritimes : reconnaissance du handicap (RQTH) et droits associés ;

– FIPHFP : pour les agents de la fonction publique ;

– le service de prévention et de santé au travail de votre employeur.

Pour une formation réalisée dans un autre département, VIKARIA mobilise les mêmes structures localement (par exemple en Bretagne : Agefiph Bretagne, Cap emploi et MDPH d'Ille-et-Vilaine).

6. *Annexes*

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles